

"Le statut européen de la mutualité est un enjeu mondial"

Quels sont les objectifs et les missions de l'Association internationale de la mutualité ?

Willi Budde : Je rappellerai d'abord que l'AIM regroupe 42 fédérations nationales présentes en Europe, en Afrique, aux Amériques, au Proche-Orient, et représentant 230 millions de personnes.

Nos missions visent la représentation et la promotion des idéaux, des réalisations et des initiatives de la mutualité dans les domaines de la santé et des services sociaux, de la défense des intérêts de ses membres et de plate-forme d'échanges interactifs entre eux.

Dans l'immédiat, nous traitons de l'important thème du statut européen de la mutualité.

Pour donner quelques exemples d'actions concrètes, nous avons récemment été en Argentine, en Uruguay et au Sénégal pour participer à des rencontres et permettre un soutien des adhérents mutualistes. Nous avons aussi des rendez-vous avec les ministres respectifs de la Santé pour promouvoir les alternatives mutualistes réussies ailleurs. Par ailleurs, nous avons aidé à la création de l'Uma (Union de la mutualité africaine). Autre lieu de présence active, la Slovénie, pour soutenir une fertilisation croisée d'initiatives mutualistes, avec notamment notre membre suisse.

Les différences historiques de la conception de la mutualité entre les membres ne sont-elles pas un frein pour définir des positions communes ?

W. B. : Ces difficultés ont été surmontées. Bien que les systèmes soient différents en Allemagne, aux Pays-Bas, en France, nous sommes parvenus à des consensus, notamment sur la nécessité de maîtrise des coûts de la protection sociale. Un exemple amusant : l'Allemagne, qui a vécu 150 ans avec un système datant de Bismarck, en reconstruit un nouveau à partir du système de certains de ses voisins européens ; pourtant, certains pays veulent actuellement copier l'ancien modèle allemand !

Que recouvre le projet d'un statut européen de la mutualité soutenu par l'AIM ?

W. B. : C'est le statut d'une société de biens et de services sans but lucratif et sans actionnaires. Orientée vers le service aux personnes et leur mieux-être, elle est clairement distincte d'une société anonyme de capitaux.

Maurice Duranton : Ce projet est ancien. Il s'était enlisé mais la décision de la Commission européenne d'y mettre fin en raison



Entretien avec :
Willi Budde
[Président de l'Association internationale de la mutualité (AIM)]



Maurice Duranton
[Vice-président de l'AIM]



Julio Pilón
[Vice-président de l'AIM]

des divergences entre les familles mutualistes (AIM, ACME et AISAM) a réveillé les acteurs concernés, qui sont parvenus à définir ensemble un cadre de principe global de gouvernance et de mode de fonctionnement et à le traduire dans un texte. Ce futur statut de mutuelle s'ajoutera ainsi au statut de la "société par actions" européenne, de la coopérative européenne, de la PME européenne. L'argument de la Commission qui nous était jusqu'ici opposé [vos divergences, *NDLR*] n'a plus lieu d'être.

Où en sommes-nous aujourd'hui ? Le projet est en cours de présentation à la Commission, au Parlement européen. Il a également été présenté – et très écouté – au Comité économique et social européen.

Nos interlocuteurs à la Commission et au Conseil des ministres européen sont fortement sollicités pour qu'une traduction législative de ce statut aboutisse. Nous espérons que la prochaine présidence française, en juillet 2008, en sera le moteur.

Concrètement, à quoi pourrait servir un tel statut ?

M. D. : Reconnaître de manière formelle ce mode d'organisation et de gouvernance au niveau des instances européennes permettrait de faciliter des coopérations transnationales.

Y a-t-il un accord de l'ensemble des membres de l'AIM sur cette démarche ?

M. D. : Après un large débat interne au sein de nos structures, des décisions formelles ont été validées au sein des instances européennes, lors du comité directeur d'York. Le mandat politique de promotion et de défense du statut de la mutualité européenne est clair et sans ambiguïté.

W. B. : Les débats internes ont été longs et importants, mais l'essentiel est que la décision consensuelle ait été actée à York. La problématique en jeu est mondiale, pas seulement européenne.

Julio Pilón : L'un des points de divergence importants entre l'Europe et l'Amérique latine est l'intégration ; cette exigence est plus développée en Europe. Dans le cadre de notre réseau sud-américain, nous entretenons désormais des rapports étroits avec des universités pour que leurs travaux sur l'économie sociale incluent les spécificités des coopératives, des mutuelles... et des entreprises à but lucratif. C'est ainsi que nous venons de signer un accord de coopération avec la Colombie pour la création et le développement de mutuelles.

Propos recueillis par Pascal Beau et Michel Jouannot